



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 24 juin 2019 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAKES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ (présidente), Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : M. Pierre ZACHARIAS
M. Niccolò GORI

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

* * *

Mme MISEREZ souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse le retard de M. MOREL ainsi que l'absence de M. GORI et M. ZACHARIAS. Mme MISEREZ donne la parole à Mme PICTET, présidente sortante. Cette dernière remercie ses collègues du Conseil municipal et les membres de l'Exécutif pour leur soutien et leur encouragement. Elle souhaite une bonne année de présidence à Mme MISEREZ. Un bouquet de fleurs en remerciements lui est remis.

Mme MISEREZ salue ensuite la présence de deux habitants de la commune. Avant d'ouvrir officiellement la séance, elle adresse quelques mots à l'audience : « Tout d'abord, je tiens à remercier et féliciter mon prédécesseur à cette place, Mme Catherine PICTET. Son année de présidence fut quelque peu mouvementée tant au niveau des séances du Conseil que dans l'actualité politique dont Vandœuvres a fait l'objet malgré elle. Mme PICTET a su passer tout cela avec élégance et droiture et je l'en félicite. Je la remercie également de nous avoir partagé son goût des belles choses, que ce soit à nous, membres du bureau, ou à tout le Conseil à travers l'organisation de notre week-end à Lisbonne ou du repas de fin d'année.

Mes remerciements s'adressent ensuite à vous tous, chers conseillères et conseillers municipaux, qui nous avez élus au sein du bureau du CM, Michael ANDERSEN comme vice-président, Alexandre OLTRAMARE comme secrétaire et moi-même comme présidente. Je profite pour les remercier également eux deux spécialement pour leur investissement dans ce bureau, ce qui démontre leur profond engagement pour notre commune. Je me réjouis de collaborer avec eux durant cette année.

Cette nouvelle année de législature s'annonce assez particulière à plus d'un titre. Bien sûr, il s'agit d'une année électorale et cela engendrera certainement quelques tensions bien légitimes mais qui, je l'espère, n'entraveront pas la bonne marche du Conseil. Cette année verra, de plus, l'aboutissement de gros projets qui ont occupé le Conseil durant ces 4, voire 14, dernières années, à savoir la mise à disposition des appartements de l'Esplanade et l'entrée en vigueur du nouveau plan directeur communal, entre autres. Enfin, et cela est inédit, nous bénéficierons d'un rapport de la Cour des comptes, qui permettra, grâce à un point de situation de la gestion de la mairie, d'améliorer certains aspects, de recevoir quelques recommandations et peut-être aussi de reconnaître le travail accompli.

Ce sera donc une année riche et le bureau dans son ensemble fera ce qu'il faut pour être à la hauteur de la confiance que vous lui avez accordée en l'élisant. Notre objectif est de mener à bien les tâches qui nous sont confiées et de représenter dignement le Conseil dans ses rapports avec l'exécutif ou à l'extérieur. Pour cela, nous allons travailler dans un esprit constructif et collégial et rappelons notre disponibilité et notre écoute vis-à-vis des conseillers, mais également des habitants de la commune. Au sein du Conseil, nous allons rechercher l'apaisement et le dialogue en tout temps, avec comme seule ligne de conduite l'intérêt de Vandœuvres et de ses administrés.

Comme présidente du Conseil municipal, il m'appartiendra de mener les débats dans cet hémicycle et d'y faire respecter le règlement. Il me semble que ce sera chose aisée, sachant que chacun ici s'exprime en principe avec respect et connaissant maintenant un peu mieux, après 4 ans passés ensemble, les différentes qualités des conseillères et conseillers municipaux, en particulier de l'une d'entre eux, qui sauront (saura) me rappeler à l'ordre si je devais manquer à ma fonction !
Je vous remercie de votre attention ».

Mme le Maire, comme à son accoutumée à chaque passation de présidence, rajoute quelques mots pour remercier la présidente sortante. Elle relève que c'est non seulement toujours un honneur d'être le ou la plus haute citoyen(ne) d'une commune, mais surtout une lourde tâche, notamment celle de diriger les débats. Mme le Maire remercie aussi Mme PICTET pour l'organisation des moments récréatifs et son engagement sur une durée de 3 ans dont un an en tant que présidente et deux ans au Bureau. De plus, Mme le Maire salue le Bureau dans sa nouvelle composition, en particulier Mme la Présidente qui va mener les débats durant l'année à venir, chargée, mais qu'elle espère moins mouvementée, avec courage et succès.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

M. PROVINI indique qu'il est chargé de faire 2 rapports de commission. Cependant, il n'a pas reçu de proposition de procès-verbal de celle du 17 juin 2019. Il propose de faire un rapport à la volée ce que Mme le Maire accepte car ce ne sera plus d'actualité lors du prochain conseil.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019

Mme ERMACORA, Mme le Maire, M. VOUTAT et Mme MISEREZ font part de plusieurs corrections dont la procès-verbaliste prend bonne note. Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Système de Contrôle Interne (SCI):

Le rapport établi par Optimiso ainsi que le règlement de gestion du Système de Contrôle Interne ont été remis aux conseillers municipaux. Mme le Maire donne la définition suivante : « le SCI est l'ensemble

des principes et des procédures établis par la direction d'une entreprise servant à garantir une gestion correcte et efficace, à garantir l'exactitude et l'intégrité des enregistrements comptables, ainsi que des informations financières fiables en temps utiles ». Elle explique que le SCI est une méthodologie dans laquelle on vient insérer différents processus et qui se décompose essentiellement en 2 phases :

1. Identification des prestations, activités communales, des risques liés à ces prestations ; identification et formalisation des mesures de contrôle et des projets d'amélioration qui peuvent être mis en place. Pour ce faire, la commune de Vandœuvre s'est associée avec la commune de Choulex, de juin à décembre 2018.
2. Dès le début de l'année 2019, formalisation du SCI par le biais de procédures.

Mme le Maire explique que parmi les documents remis aux conseillers, il y a une matrice (un tableau c.f. p.13-18) listant les risques, les moyens de maîtrise, la personne responsable et les améliorations prévues. Aujourd'hui, il n'est pas possible de donner plus d'informations, car elle indique qu'« on a commencé à broder sur un canevas », c'est à dire que la mise en place a commencé de façon ponctuelle. Mme le Maire relève qu'il y a toujours eu des procédures de contrôle mais que ces dernières n'étaient pas formalisées. Dès qu'il est nécessaire de formaliser une procédure, cela est fait. Mme le Maire ajoute qu'il semble que le processus mis en place par la mairie n'est pas optimal et qu'il vaudrait mieux procéder différemment, c'est à dire par secteur, par poste et non par personne. Elle donne l'exemple suivant : sur un poste (par ex. secrétaire administrative), il est nécessaire d'identifier toutes les prestations, effectuer tous les processus, suivre les recommandations et éventuellement mettre en place des règles. Mme le Maire ajoute qu'il est trop tôt pour faire une présentation plus complète. Il ne s'agit pas d'un manque de transparence, il s'agit d'un moment opportun pour informer correctement les conseillers du contenu du SCI. Pour les questions pratiques, elle espère que d'ici à la fin de l'année, davantage d'informations pourront être données, lors d'une séance administrative et financière. Elle souligne que le SCI a déjà « passé la rampe du réviseur aux comptes » car le SCI est requis par le MCH2. Après y avoir jeté un coup d'œil, Mme ERMACORA demande quels sont les risques associés aux réalisations. Elle donne l'exemple d'une caisse dans laquelle, si elle n'est pas fermée, les gens risqueraient de se servir. Mme le Maire répond qu'au lieu d'énumérer les risques, ce sont les mesures qui y sont été identifiées. Si ce genre de processus (contrôle, signature etc.) n'est pas suivi, un risque existe. C'est pour cette raison que les contrôles ne les limitent pas à un regard mais à « 4 yeux », soit par exemple une signature à 2 personnes. Mme ERMACORA remarque que seul le « comment » et donc la procédure, est explicite. Mme le Maire répond qu'en effet les risques devront être identifiés et des mesures prises pour éviter ces derniers. Mme le Maire affirme que tous les risques, de loin, n'ont pas été définis. Mme ERMACORA recommande, pour que cela soit gérable, de diminuer le nombre de risques dans un avenir proche. M. SCHMITZ demande quelle sera la marche à suivre pour chaque collaborateur. Mme le Maire répond que Mme WAECHTER a accepté d'être responsable ainsi que le comptable de la mairie, M. GODEL. L'intégralité des processus est informatisée. Dès qu'une question se posera, le SCI répondra, par exemple sous « devis achats » pour connaître les montants clefs. Pour aller encore plus loin, le jour où des directives auront été mises en place, une autre fonctionnalité de cet outil permettra d'avoir accès aux règlements et aux cahiers des charges. Ceci pourra être applicable par exemple dans le cadre des statuts du personnel ou des prestations du cimetière. Mme le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'éliminer le risque pour chaque tâche. M. SCHMITZ demande quel est le nombre total de tâches identifiées. Mme le Maire l'ignore.

Plutôt que de limiter le nombre de risques, M. ANDERSEN est en faveur de tous les identifier pour ensuite les prioriser selon plusieurs critères tels que la probabilité, le risque externe, financier, la sécurité, le risque à l'image, à la prestation etc. La combinaison de ces facteurs pourrait générer un indice de gravité. Les risques les plus importants pourraient être attribués à une personne responsable. Cette dernière aurait un certain délai afin de maîtriser ce risque. Une matrice visuelle serait la bienvenue incluant des critères tels que l'importance et la probabilité afin d'identifier les risques à traiter

le plus rapidement possible. M. DESPLAND ajoute qu'il y a surtout un double contrôle, à savoir que ce n'est jamais la même personne qui suit le processus d'A à Z. Cette mesure diminue le risque qu'il y ait une mauvaise gestion. M. SCHMITZ demande quel sera le processus de maintenance du SCI, suite à son implémentation. Mme le Maire répond qu'il est aisé d'apporter des modifications dans le système. Finalement, Mme le Maire indique que la difficulté réside en l'identification des risques en lien avec les prestations. Ces derniers ont été établis avec la société Optimiso. Le processus est entre les mains de la commune, qui le gère de manière autonome.

Cour des comptes :

Mme le Maire, comme annoncé sous « divers » à la commission financière du 23 mai, mentionne que la mission d'audit de gouvernance de la commune a été ouverte le 22 mai dernier devant l'Exécutif. Elle explique que c'est un audit de gouvernance sur l'organisation et le fonctionnement de la commune. Une magistrate et deux auditeurs se sont rendus à la mairie. Le but des auditeurs est de s'assurer qu'il existe des procédures et des directives (statuts du personnel, bonnes pratiques, etc.), qu'elles sont suivies et respectées. Ils sont au courant que le SCI est en phase d'implémentation. Mme le Maire ajoute que le but des auditeurs est aussi de s'assurer que l'organisation de la mairie (Exéc /administration Exéc/CM, au sein Exéc) fonctionne et permet de réaliser les politiques publiques qui sont celles d'une commune. Elle précise que la présence des auditeurs à ce jour consiste en entretiens avec le personnel de la mairie, dont le comptable, et la remise d'un certain nombre de documents. Ils font quelques phases tests en étudiant des documents au hasard. Cet audit devrait se terminer à la fin de la semaine, comme annoncé lors du jour d'ouverture de la mission. Les auditeurs discuteront ensuite des constats avec l'Exécutif ainsi que du projet de rapport. Celui-ci ne sera pas rendu avant la fin de l'été-début automne. Mme le Maire souligne que l'Exécutif a été proactif.

Contrôles AVS :

Mme le Maire annonce que le contrôle AVS, qui a lieu tous les 4 ans, a été « parfait ».

Personnel :

Statuts du personnel :

Mme le Maire indique que le document est en révision et rappelle que la sous-commission s'est réunie la semaine dernière. Elle informe les conseillers que la séance fut constructive et qu'un avocat a été mandaté pour superviser le travail effectué en sous-commission. L'objectif d'un tel document est de moderniser les statuts et de préparer la fameuse grille salariale, qui est actuellement entre les mains de l'avocat. Le personnel sera consulté afin de finaliser les statuts. Mme le Maire vise fin 2019 pour ce faire.

Secrétaire général :

Mme le Maire informe que cela fait 8 mois que le secrétaire général est absent. Elle indique que la procédure avance, même s'il n'est toujours pas possible de procéder au licenciement envisagé de ce dernier. Mme le Maire ajoute que pour le personnel plus que pour les membres de l'Exécutif, cette situation est extrêmement difficile. Il y a une sorte de colère, ils se sentent « pris en otage ».

La secrétaire générale a. i.:

Mme le Maire informe que Mme RIVOLLET est en vacances. Il est prévu, avec l'accord de cette dernière, de prolonger son contrat à durée déterminée.

Mandat :

Sur la recommandation de M. OLTRAMARE, Mme le Maire a contacté l'ancien secrétaire général de la commune de Confignon, M. KUNZ. Elle l'a reçu vendredi et il est prêt à venir aider Vandœuvres. Elle indique que de travailler par exemple en binôme pendant l'été, n'est plus possible maintenant. Mme le Maire relève une accumulation de travail et de fatigue depuis plusieurs mois. Sur la recommandation de Mme LÉVÊQUE, un intérimaire a aussi été engagé l'autre jour. Cet ancien secrétaire général pourrait remplacer l'intérimaire, le secrétaire technique ainsi que le secrétaire général. Cette idée soulagerait beaucoup Mme le Maire qui explique que le contenu de son mandat serait aussi de restructurer l'administration, dire à chacun quelle est sa vraie tâche par rapport aux autres, coordonner le personnel, coordonner et lister les projets.

Mme le Maire ajoute que ses deux adjoints et elle-même sont beaucoup trop dans l'opérationnel et que cela sera sûrement un constat de la Cour des comptes. M. KUNZ pourrait mettre en place un plan de relève notamment, par rapport à la nécessité d'engager un technicien qui puisse suppléer Mme CLEMENT et préparer les procédures de sélection. Il s'agirait de remettre l'administration en bonne marche pour la prochaine législature. Mme le Maire souhaite engager M. KUNZ pour restructurer, planifier et coordonner à raison de 2-3 jours par semaine. Elle demande donc la possibilité de l'engager avec un montant de Fr. 40'000.-, sachant qu'aujourd'hui il n'y a pas de dépassement mais que ce sera le cas d'ici la fin de l'année. Mme de LISLE-SARASIN demande à partir de quand cette personne serait disponible. Mme le Maire répond qu'elle le serait à partir de demain, hors vacances, pour une durée à définir. Elle souligne qu'un mandat s'arrête quand on le veut et mentionne fin septembre comme date probable de la fin de son mandat. Mme le Maire a besoin d'avoir l'aval des conseillers municipaux pour ce montant. M. ANDERSEN apprécie l'annonce de ce dépassement. Néanmoins, il pense qu'il faut rester attentif. Il indique que la tâche de cette personne, à savoir de redynamiser la mairie, est une tâche de secrétaire général et qu'un(e) secrétaire général(e) sera prochainement réengagé(e). Mme le Maire répond que M. KUNZ agira « au dessus » du secrétaire général. Il redélimitera les rôles de chacun, notamment celui du secrétaire général, et fera en sorte que les interférences actuelles entre le poste de secrétaire général, celui de comptable et de technicien n'existent plus. Elle ajoute qu'étant donné qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'engager de secrétaire général, cette personne aidera à avancer sereinement.

Mme ERMACORA demande de combien de jours est le délai de carence pour le secrétaire général. Mme le Maire répond que le délai de carence est terminé. Mme ERMACORA ne comprend pas pourquoi M. BRICHET n'est pas licencié. Mme le Maire explique qu'un droit d'être entendu doit lui être donné. Ce droit d'être entendu doit pouvoir être exercé tout prochainement. M. SCHMITZ demande s'il est possible d'estimer le temps nécessaire pour engager un nouveau secrétaire général. Mme le Maire l'ignore tant qu'une procédure est en cours. Elle explique: « on a un secrétaire général qui est en place, mais absent, c'est pour ça que le personnel se sent pris en otage ». Mme ERMACORA précise que ce sera possible une fois que le licenciement pourra être prononcé. M. SCHMITZ est favorable à la proposition de Mme le Maire d'engager M. KUNZ. Mme MISEREZ demande à Mme le Maire si un aval formel est nécessaire. Mme le Maire répond que si les conseillers municipaux sont d'accord avec ce montant, elle s'engage à ne pas le dépasser. M. JAKUES demande des précisions quant au tarif de M. KUNZ. Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un mandat à l'heure, soit Fr. 120.-/h, ttc, résiliable en tout temps. Les commissaires trouvent ce montant très raisonnable.

[M. MOREL rejoint la séance à 19:19].

Courriers :

Chemin de l'Abri:

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une lettre le 21 juin en lien avec le chemin de l'Abri. Un riverain du de ce chemin déplore l'inefficacité des services communaux. On lui avait indiqué qu'un projet était en cours et on n'a pas pris la peine de l'informer de la décision du Conseil municipal. Il souhaite savoir quand ces travaux seront effectués. Mme le Maire relève qu'elle n'était pas du tout satisfaite sur la position de la commission travaux, sur le fait de repousser la remise en état de ce chemin à 2020. Elle pensait justement qu'il n'était pas possible d'attendre plus. À la demande de Mme le Maire, M. DESPLAND s'est renseigné auprès des SIG qui doivent installer les tuyaux sous le futur revêtement. Ils ont le budget pour 2019 mais plus de disponibilité. Mme le Maire pense qu'il s'agirait certainement d'un projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit d'investissement. Elle trouve regrettable que ce projet soit repoussé, sans raison, si ce n'est la disponibilité des SIG.

Demande de passage piéton à la route de Mon-idée, à la hauteur du chemin des Princes

L'OCT estime que le flux de piétons est trop faible pour ce faire. L'absence de piéton entre 7:15 et 8:15 empêche d'envisager l'aménagement d'une traversée piétonne. De plus, les passages pour piétons doivent être aménagés de trottoir à trottoir, équipement inexistant à l'endroit prévu. L'Exécutif répondra à la personne qui les sollicite.

Intempéries du samedi 15 juin :

Mme le Maire informe que les sapeurs-pompiers de Choulex-Vandoeuvres sont sortis 26 fois durant 14 heures, dont 23 interventions effectuées sur la commune de Vandoeuvres. Elle souligne la solidarité dont ils ont fait preuve. Jussy et Cologny ont aussi prêté main-forte. Elle relève qu'il y a eu 18 inondations, 11 arbres et 1 divers.

30km/h :

Mme le Maire indique que le 30 [km/h] est en vigueur dans le village.

Mme la Présidente annonce que M. OLTRAMARE réagira à la lettre de l'habitant du Chemin de l'Abri lors de son rapport de commission.

Mme LÉVÊQUE prend la parole :

Semaine musicale :

Elle indique que la semaine musicale commence demain avec quatre groupes. Les conseillers municipaux ont tous reçu les invitations.

Promotions :

Les promotions auront lieu samedi. Cette année le spectacle des promotions se passera sous la tente et non pas comme d'habitude à la salle communale. C'est une première.

1er août :

Mme LÉVÊQUE rappelle le rendez-vous du premier août.

Mme LÉVÊQUE s'exprimera davantage à la fin du rapport de la commission financière et donne la parole à M. DESPLAND qui lui, interviendra au fur et à mesure des commissions. Il ajoute que le groupe d'attribution des logements de l'Esplanade s'est déjà réuni 2 fois. La prochaine réunion aura lieu le 7 août. A cette date, les 60 dossiers des personnes inscrites auront déjà été reçus. Un tri pourra dès lors être effectué, sachant que la capacité financière des locataires ne sera pas examinée, ni par l'Exécutif, ni par les membres du groupe mais par la régie. Ensuite l'attribution de ces logements pourra commencer.

Mme ERMACORA relève que le Conseil municipal ne s'est jamais prononcé sur les jetons de présence des personnes actives dans ce groupe. M. DESPLAND répond que c'est le moment d'en discuter. Mme ERMACORA trouve que ces personnes assument une lourde responsabilité et que c'est un manque de reconnaissance et de respect par rapport au travail effectué. Mme MISEREZ demande si ce n'est pas à la commission financière de trancher. D'après M. SCHMITZ il paraît évident que ce travail soit rémunéré. M. MOREL pense que ce n'est pas à la commission financière de prendre une décision mais de proposer une décision et au Conseil municipal de valider. Il partage le sentiment d'une rémunération juste. M. SCHMITZ mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la financière, en septembre. Les jetons de présence seront payés rétroactivement.

4. Communications du Bureau

Mme la Présidente annonce les dates des prochains conseils :

- Le 23 septembre à 19 :30 présentation globale du budget en vue de son adoption à la séance suivante. Mme MISEREZ rappelle à tous les présidents de commissions de travailler au préalable avec les membres de l'Exécutif responsables sur leur budget afin qu'il n'y ait ni surprise ni regrets.
- Le 4 novembre à 19 :30 vote du budget. Entre temps, il y aura des commissions financières.
- Le 9 décembre à 18 :00 et repas de l'Escalade avec les conjoints.

Prochaines commissions financières :

- 8 octobre à 19 :00.
- 15 octobre à 19 :00.

Invitation à un culte :

Mme MISEREZ annonce que l'Exécutif et le Bureau ont reçu un email le 21 juin. M. ANDERSEN donne lecture du courrier. Mme la Présidente précise qu'il s'agit d'une invitation à un culte le 1er septembre à 16 :00 à l'Eglise évangélique de Cologny.

Courrier de la part des riverains du Chemin de la Seymaz:

Les riverains du chemin de la Seymaz demandent de relayer leur requête auprès de l'OCT, ce que l'Exécutif va faire. Mme le Maire indique qu'elle a reçu depuis le mois de mai de tels courriers et qu'elle a accusé réception à chacun d'entre eux. Elle propose de répondre en indiquant que ce n'est pas de la compétence de la mairie et qu'il est peut-être difficile de soutenir cette demande étant donné que l'installation de ce feu au chemin de-Westerveller a pour but d'éviter que l'encolonnement des véhicules se fasse sur le chemin de la Seymaz. A l'époque une explication avait été fournie par M. WIDMER. Cette mesure fait partie des mesures d'accompagnement des communaux d'Ambilly. Mme ERMACORA relève que le giratoire Seymaz – Rigot a été supprimé et qu'il n'y a plus de queue au chemin de la Seymaz.

5. Comptes rendus des commissions

➤ Aide sociale et humanitaire – séance du 7 mai 2019

Compte rendu de la commission aide sociale et humanitaire

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le 7 mai dernier.

1 : Dans un premier temps, nous avons reçu et auditionné Monsieur Humberto Lopes, président ainsi que Loris Beyeler et Léo Pasche de l'Association Unité Jamm. Unité parce que les membres de l'Association représentent environ trente-huit nationalités différentes et Jamm signifie paix dans

différents pays. Le but de M. Lopes était de montrer une meilleure image de la jeunesse et de les rendre actifs, pour qu'ils apprennent la citoyenneté, l'engagement, et qu'ils prennent conscience de leur chance de vivre ici. Ils apprennent ainsi à s'intéresser aux autres. Les voyages à l'étranger sont la partie la plus visible de l'association. La commission reçoit donc Unité Jamm qui collabore avec l'association Solidarité pour un projet en Guinée-Bissau. Le projet porte sur la construction d'une école communautaire pour 300 élèves dans la région de Gabu. Après la présentation du projet, une discussion s'est engagée sur le vécu et l'expérience qu'Unité Jamm apporte aux jeunes sur le plan personnel. Le suivi des dossiers et leur recherche de financement.

2: Le procès verbal de la séance du 25 mars est approuvé.

3: Traitement des dossiers:

Aide Humanitaire :

Unité Jamm : Les commissaires ont été très satisfaits d'avoir reçu les 3 représentants de l'association, c'est un projet concret qui leur a été soumis. Après discussion une subvention de Fr. 5'000.- a été accordée pour le projet de la construction d'une école communautaire.

Amis de Sakthi Children's Home Indes : Fr. 4'100.- a été accordé pour 30 machines à coudre et un stock de tissus pour un orphelinat et un centre de formation à Madurai en Indes.

Arwa Afghanistan : la commission octroie un montant de Fr. 2'000.- pour un projet d'alphabétisation pour les femmes afghanes.

Genève à Taroudant : Soutien humain et financier à l'association Ahli et développement à l'association Achad au Maroc. La commission avait déjà accordé l'année dernière un montant de Fr. 1'000.-. Cette année un montant de Fr. 1'260.- est accordé à cette personne qui récolte elle-même les habits et paie de sa poche les containers.

Jatur : un montant de Fr. 1'000.- a été accordé à cette association pour un projet de développement durable au Burkina Faso.

Miman Benin: La commission octroie un montant de Fr. 2'526.- pour le rendement hydraulique des bâtiments d'un centre de formation professionnelle qui devrait remplacer un petit centre de formation artisanale.

Peu-La: Un montant de Fr. 2'000.- a été accordé afin d'améliorer les conditions de vie des populations nomades des régions défavorisées du Tibet.

SidEcole Ouganda: Cette association est soutenue depuis de nombreuses années par la commune. Cette année la commission octroie un montant de Fr. 9'000.- pour l'école Have Mercy du bidonville de Kampala pour la scolarisation de 180 enfants.

Ushagram Liban : Afin d'aider au développement pour populations d'accueil et réfugiés syriens, la commission octroie un montant de Fr. 2'625.- pour 3 garçons et 3 filles au Liban.

Aide Sociale :

Partage et Colis du Coeur : Fr. 5'000.- a été octroyé à chacune de ces 2 associations. La situation ne fait qu'empirer, il y a effectivement une augmentation des bénéficiaires.

Café Cornavin : la commission octroie une subvention de Fr. 4'000.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ **Sécurité et mobilité – séance du 13 mai 2019**

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les défibrillateurs

Mme le Maire informe que certains membres du personnel et de l'exécutif vont suivre une formation après-demain, qui aura lieu en deux temps. Le but final est que les défibrillateurs soient reliés au 144 et puissent être géolocalisés par une application. Les anciens défibrillateurs seront remplacés par 6 nouveaux, afin qu'ils aient tous le même fonctionnement. Mme le Maire ajoute que l'APM, les SPV et la Voirie ont des défibrillateurs dans leur véhicule.

Incendie et secours : information

Groupement intercommunal SIS : nouvelle gouvernance des SPP

Concernant la nouvelle gouvernance des sapeurs-pompiers professionnels, Mme le Maire rappelle qu'elle parle depuis longtemps d'un nouveau concept, car il s'est avéré que les temps de réponse aux alarmes incendies et secours n'étaient pas respectés. L'assemblée générale de l'ACG a accepté ce nouveau concept opérationnel, avec une même philosophie et une même doctrine pour tous les pompiers, y compris les volontaires. Deux éléments sont proposés pour cette nouvelle gouvernance :

1. Intégrer des membres des exécutifs des communes et du SIS dans la gouvernance.
2. Pour les communes qui le souhaitent, intégrer peu à peu ou tout de suite les volontaires.

La caserne de Frontenex sera par exemple ouverte 24h/24 et 7j/7. D'autres formations vont être mises en places pour les sapeurs volontaires afin qu'ils gardent toute leur importance.

La fusion avec la compagnie de Choulex, prévue en juin, se fera finalement plutôt début octobre.

Soirée cybersécurité / informatique

Le Président rappelle que le sujet a déjà été discuté au mois de septembre. Des offres seront demandées afin de déterminer le format de la soirée et le nombre de participants maximum.

Sécurité

- *Rapport sur les événements touchant à la sécurité*

Le Président indique avoir reçu des informations de M. BENNICI à propos des premiers mois de 2019.

- Concernant la police cantonale, 55 données ont été inscrites dans le Datapol pour la commune de Vandœuvres du 1er janvier au 9 mai 2019. Il s'agit de toutes sortes d'accidents, infractions, malaises, etc. Il y a eu 6 cambriolages, une différence étant faite entre cambriolages et vols.
- Concernant la police municipale, 30 inscriptions ont été faites dans la main courante. 200 amendes d'ordres ont été mises, à 100% pour la circulation : stationnement, téléphone, etc.

Mme le Maire précise que l'argent des amendes posées sur le territoire de Chêne-Bougeries revient à Vandœuvres.

Le Président de la commission Financière indique que la commune a encaissé en moyenne CHF 18'000.- d'amendes en 2018.

Le Président de la commission Énergie et environnement envisage d'informer la population de manière plus complète sur ce qui peut aller dans chaque filière de recyclage. Les manquements sont fréquents pour le PET et le papier, ce qui fait que tout le lot est refusé.

Propositions de la police municipale pour le contrôle de vitesse

Mme le Maire précise que les contrôles de vitesse sont une compétence que la loi voulait attribuer aux APM, mais le service des contraventions et la police s'y sont opposés. Les APM ont cette compétence en dessous de 15km/h de dépassement, mais de vouloir faire des contrôles nécessite tout de même d'acquérir un appareil, qui coûte très cher.

Mise en place d'une politique « Tolérance zéro » pour les incivilités a été décidée sur la commune

Mobilité

- Mesures : chemin de la Blonde

Mme le Maire rappelle que la mise en impasse du chemin des Buclines a engendré de très forts bouchons sur le chemin de la Blonde. La situation semble rétablie.

La question du marquage au sol et de la finalisation du seuil sont toujours à l'étude.

Concernant les Communaux d'Ambilly, Mme le Maire indique qu'elle est allée à la pose de la première pierre vendredi. Elle a vérifié que la sortie est bien prévue par le barreau routier qui arrive sur Bel-Air.

Pour le chemin de la Blonde, l'idée était de mettre en place des mesures d'accompagnement pour éviter trop de monde aux heures de pointe du matin et une trop grande vitesse le reste du temps. Les propositions de l'OCT étaient les suivantes :

- Interdiction de circuler entre 7h et 9h, avec interdiction de tourner à gauche depuis la route de Vandœuvres – hauteur chemin de la Blonde
- Sens unique, ce qui n'a pas été considéré comme une bonne idée.
- Installation de barrières, ce qui est également exclu.

Comme première mesure, les conseillers sont favorables à l'installation de panneaux « interdiction de circuler de 7h à 9h, sauf riverains » au chemin de la Blonde et à l'entrée du chemin de Tattes-Fontaine. Mme le Maire va s'adresser à ce propos à l'OCT.

- Secteur Cocuaz : point de situation et examen des plans existants

Mme le Maire souhaite que la commission se prononce sur le fait de repeindre le marquage de la zone 30 au sol et sur la mise en place de coussins berlinois et d'autres mesures qui avaient été suspendues suite à une pétition lors de la mise en place de la zone 30, dite Cocuaz. La limitation à 30km/h de la zone Cocuaz n'est pas respectée, notamment sur le chemin de la Blanche.

Les conseillers sont d'avis que la première mesure à prendre est d'ajouter des « 30 » au sol à distance plus réduite et de repeindre les marquages déjà existants.

- Pétitions en suspens : Pro-Vélo et contresens chemin Vert

Pas d'entrée en matière. On attend la nouvelle norme dès 2021 qui autorisera les vélos à rouler à contre sens même sans indication au sol.

Système de parage à vélo devant la Mairie

A l'étude de différentes solutions.

Divers et propositions individuelles

Signalétique paroisse

A l'étude avec la paroisse. Une décision sera prise ultérieurement

Carrefour route de Choulex – route de Mon-Idée

A l'étude. La commission demande à Mme le Maire d'écrire à l'OCT pour lui faire part de ses remarques. La commission reviendra sur le sujet.

Lettre de M. François CHAILLOT du 26 avril

Mme le Maire indique que M. CHAILLOT remercie et félicite les autorités de Vandœuvres pour la limitation à 30km/h dans le village. Il demande néanmoins l'extension de la limitation à 30km/h et la mise en place en parallèle de mesures d'accompagnement et de modération du trafic plus sévères, afin de rendre ces mesures plus efficaces. Mme le Maire va lui répondre que cette limitation ne peut être faite que dans l'hypercentre.

Maquette en bronze sur la place :

La commission va voir quelles solutions mettre pour diminuer le risque de blessure chez les enfants.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire rappelle, par rapport au chemin de la Blonde, que les personnes auditionnées il y a deux séances en arrière souhaitent être consultées et que le président leur avait répondu affirmativement. Il faut donc suivre ce à quoi ce dernier s'est engagé. M. VOUTAT répond par la positive.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Culture, patrimoine et manifestations communales – séances du 13 mai 2019

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte-rendu :

Rapport de la commission culture, patrimoine et manifestations communales

Séance du lundi 13 mai 2019 à 12h15

La présidente remercie Mme Miserez et Mr. Voutat d'avoir accepté de remplacer Mme Pictet et Mme de Lisle. Sont excusés Mme Ermacora et Mr Andersen.

L'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 25 février 2019 sont acceptés.

Méthodologie d'octroi des subventions : cette question a déjà été évoquée à la dernière commission jeunesse et sports et à la commission financière et administrative en lien avec le système de contrôle Optimiso.

Jusqu'à présent la commission a priorisé la commune puis les communes limitrophes et enfin les coups de coeur. La commune de Vandœuvres fonctionne de manière conforme naturellement mais un

protocole serait nécessaire surtout pour cette commission ainsi que pour la commission jeunesse et sports.

Les 2 présidentes étudieront ensemble le manuel Optimiso et esquisseront un début de protocole afin de revenir en commission pour de futures remarques.

Étude de demandes de subventions :

A la dernière commission 13'300 ont été distribués sur un total de 46'000. Il reste donc 32'700 francs.

Sont subventionnées :

- ASL : association pour la sauvegarde du Léman 1'500
- Choeur de Meinier 1'500
- La Manivelle : Bibliothèque de partage d'objets 500
- Maisons Mainou 20'000
- Mise en voix: association colognote pour un spectacle d'art lyrique 1'000
- Piz Palù : festival self made à Evordes 2eme édition 500
- Plein les Watts : 500
- Sonar : développement du rap en Suisse romande 2eme édition 500
- TF Gospel Academy festival international Gospel Days 500
- Ya tu sabes festival de musique et danse cubaine au collège de Saussure et à la salle communale de Plainpalais 2eme édition 1'000

Refus de subventions pour :

- Corps de musique de Landwehr
- Inauguration du Léman Express
- TEDxUniGeneva

Le total des subventions octroyées s'élève à CHF 7'500.

La présidente transmet les remerciements de l'association des concerts de Jussy et du festival Puplinge classique.

Information aux propriétaires de chiens : Mme Catherine Walder, éducatrice canin, propose un cours théorique de 3h sur la santé des chiens, comment reconnaître les urgences et agir en cas de nécessité. Il se déroule sans l'animal pour un maximum de 20 personnes et la subvention demandée est de 2'000. Mme Walder offre sa prestation mais il faut rémunérer l'ostéopathe qui intervient avec elle. Ce cours serait gratuit pour les habitants à la demande de Mme Walder.

A l'unanimité la commission décide que cette subvention passera par une information dans la Coquille et sur le site internet de la commune selon le nombre de personnes intéressés.

Spectacle musical dans le parc de la mairie 24/06 au 28/06 2019.

Le flyer envoyé reprend la même base que celui de 2017.

Le programme est détaillé : mardi ambiance latino, mercredi jazz, jeudi variétés 1960/1980, vendredi danse.

Les banderoles de 2017 seront réutilisées avec un encart autocollant pour les dates de 2019. La publicité sera donc assurée par les 18 banderoles déjà existantes et remaniées pour les dates, elles seront posées dans les communes d'Arve et Lac, ainsi que par les réseaux sociaux accessibles aux commissaires fb et Instagram.

Inauguration œuvre monumentale place du village : les tentes cristal étaient une très bonne idée compte tenu de la bise ce soir là. Il est discuté d'utiliser ce même genre de tentes pour le marché de Noël. Le traiteur était également très bien.

La présidente indique que l'application Vandœuvres relatant l'histoire de la villa romaine peut être facilement installée et que l'école devrait faire des sorties thématiques sur la place.

Dans les divers le tournoi de jass est évoqué et l'idée d'organiser un tournoi intercommunal avec Meinier, qui possède plus de salles que nous en ce moment, fait son chemin. Un commissaire prendra contact avec Mme Hauser, conseillère municipale à Meinier afin de concrétiser ce projet à l'automne.

2 membres de la commission regrettent que l'application Vandœuvres, créée pour la villa romaine ne soit pas évolutive et s'arrête avant le 20ème siècle. Mr Liengme espère que la commune possède des archives photos qui permettraient de montrer l'évolution de la place sur cette application jusqu'à maintenant.

La commune vient de recevoir une invitation de la fondation Hardt pour un colloque qui se nomme Polemica.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle et la séance est levée à 14h15.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire explique il n'est pas possible de juger si la démolition des immeubles de la Balance, en très grand état de vétusté, est une erreur ou pas. La maquette est basée sur le 21ème siècle, sur les bâtiments existants. Elle souligne que l'objectif de l'application est la villa romaine. La lecture deviendrait difficile s'il fallait mettre en filigrane les bâtiments qui existaient auparavant. M. LIENGME trouve regrettable qu'on ne signale pas la présence de ce bâtiment qui était pendant de nombreux siècles le centre de Vandœuvres. Il ajoute que la seule erreur qui a été faite c'est de raser ce bâtiment en pierres de taille et qu'il serait important de la reconnaître. Mme HUYGHUES-DESPOINTES indique qu'il suffit de savoir si la société Thématis qui gère l'application pourrait ajouter sur cette application des photos d'archives depuis 1900 jusqu'à maintenant, ce qui permettrait de voir l'évolution de la place par photo. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une application évolutive.

M. DESPLAND est étonné que la commission subventionne l'association pour la sauvegarde du Léman alors que la commission environnement le fait déjà. Mme HUYGHUES-DESPOINTES l'ignorait. Personne ne regrette qu'elle ait été subventionnée deux fois, mais ce doublon dénote un problème de communication. M. ANDERSEN trouve qu'ils sont « gonflés » d'avoir écrit directement aux deux commissions sur la même commune. M. DESPLAND indique qu'il faudra arrêter de subventionner deux fois.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Energie et environnement – séance du 20 mai 2019

M. VAUCHER donne lecture du compte rendu :

« J'imagine que vous n'avez reçu le PV de la dernière séance de la commission ?

C'est qu'il y a eu un couac, pour lequel je m'excuse, le procès-verbal ne m'ayant pas été envoyé suite à la séance, ce qui fait que je n'ai pas pu le valider et cela m'a pris un certain temps pour relancer la secrétaire générale ad intérim.

Donc de nouveau, toutes mes excuses.

Malgré cela, je serai plus bref que lors de mon dernier compte rendu de commission.

Donc, les points à l'ordre du jour le 20 mai dernier furent :

- Point de situation Mobilitri
- Point de situation PPV
- Point de situation des panneaux photovoltaïques sur le centre communal dans le cadre du chantier Esplanade
- Bilan Enercoach appliqué à certains bâtiments du patrimoine financier
- Signalétique pour prévenir la pollution des eaux claires à travers les grilles d'évacuation
- Pollution due aux mégots de cigarettes
- Modification du contrat d'approvisionnement électrique SIG
- Installation de potagers urbains dans le mail villageois
- Divers : nuisances environnementales dues aux chiens et aux promeneurs

Mobilitri :

La commission était partagée entre les nuisances engendrées par les glâneurs, les veilles des jours de collecte et le fait de pouvoir donner une deuxième vie à des objets, plutôt que de les jeter.

Certains commissaires sont également préoccupés par la possibilité que des décharges sauvages se mettent en place si les habitants trouvent trop contraignant de se déplacer jusqu'à Mobilitri.

Il nous a été précisé que pendant une période transition, les encombrants seront toujours levés une fois par mois, en plus du parcours, en Arve-lac, de Mobilitri.

Panneaux photovoltaïques du centre communal :

Suite à des divergences de points de vue avec l'architecte et l'ingénieur en charge du chantier, M. l'Adjoint a demandé un audit pour arrêter le choix de panneaux et pour bénéficier d'un avis en matière d'autoconsommation. Il a donc pu sélectionner le modèle de panneau qui sera installé cet été et obtenir une confirmation des économies financières qui résulteraient d'un regroupement de la consommation de l'énergie produite localement.

Une discussion a ensuite eu lieu concernant l'avancée du chantier et les rôles respectifs de l'exécutif et des prestataires engagés par la commune, soit l'assistant maître d'ouvrage et le représentant maître d'ouvrage (ou contrôleur aux coûts).

Signalétique contre la pollution par les grilles d'évacuation :

Après discussion avec le responsable de la voirie, la commission a établi une estimation du budget nécessaire pour la pose de 500 pastilles.

Tout le matériel et la main d'oeuvre compris, cela représenterait entre 7'000 et 9'000 CHF.

M. l'Adjoint explique à la commission qu'il ne dispose pas de ce budget.

Les commissaires proposent donc de faire figurer cette opération au budget 2020 qui sera établi cet automne.

Point pollution due aux mégots de cigarettes :

La commission a décidé de faire installer un cendrier à chaque arrêt de bus de la commune, ce qui en fait sept, l'arrêt du centre du village en étant déjà équipé. Le budget matériel pour cette opération s'élève à 3'500 CHF. Il sera également nécessaire de faire figurer cela au budget 2020.

Sensibilisation des promeneurs à leur impact sur le milieu naturel et agricole :

Il nous a été présenté une pancarte intitulée « Respectez la campagne » établie par l'association des paysans genevois qui explique les comportements à adopter ou à éviter. M. l'Adjoint a expliqué à la commission que les agriculteurs qui exploitent les champs de la commune y sont opposés, car selon eux, cela reviendrait à autoriser les personnes qui remplissent toutes les conditions énumérées à pénétrer sur leur terrain privé.

Il est regrettable que cette action ait été mal reçue, car la nécessité d'informer les promeneurs et les promeneurs de chiens notamment, est bien réelle et servirait les intérêts de nos agriculteurs.

La commission reprendra ce sujet lors de sa prochaine séance, de même que le point concernant les pastilles signalétiques pour les eaux claires, entre autres. »

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme ERMACORA revient sur Mobilitri et la proposition de supprimer la levée des déchets encombrants. Elle relève que c'est au Conseil municipal de prendre cette décision dès lors qu'il s'agit d'une suppression de prestation aux usagers. Elle rappelle que les commissions donnent des préavis mais ne prennent aucune décision. M. DESPLAND explique qu'il fait partie d'un groupe de travail de 11 communes. Lorsqu'une décision unanime des 11 communes sera prise, les conseillers municipaux auront une présentation de ce que préconise le groupe de travail. Ensuite ce sera aux conseillers de décider.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Informations et publications – séances des 21 mai 2019 et 17 juin 2019

M. PROVINI donne lecture du compte rendu :

Rapport Commission Information & Publications du 21 mai 2019

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019, les Commissaires remarquent que rien n'a encore été entrepris concernant un système de partage de fichier. Ce point avait été déjà abordé lors de la séance du 26 février 2019. Il a été également confirmé que l'accès à la Dropbox de la Mairie n'était toujours pas possible, même si les problèmes inhérents à la sécurité de l'information sont toujours d'actualité. La Commission juge intéressant de mettre en place un nouveau système pour la prochaine législature.

Concernant le bilan de la Coquille 47, et d'une manière générale, la Commission a trouvé cette dernière un peu fade, mais nécessaire vu le contexte du moment.

Ces diverses remarques émises, la Commission s'est attelée au prochain numéro, soit à l'édition 48. Comme rappelé, la date de parution prévue est la rentrée scolaire 2019-2020. Il a été par conséquent décidé que le délai pour le retour des articles, sera la première semaine de juillet au plus tard. Une place devra être également conservée pour la journée du 1er Août.

Le président indique qu'il n'a pas encore défini son prochain éditorial. A ce sujet, une commissaire estime qu'il s'en est bien sorti pour le précédent. La Commission a ensuite poursuivi son travail d'attribution et du choix des prochains articles.

Lors des divers et propositions, un membre a demandé que les immeubles de l'Esplanade fassent l'objet d'une inauguration officielle avant que les futurs locataires y emménagent. Cet événement devrait être ouvert à tous les habitants de la Commune, ceux-ci ayant financé le projet par leurs impôts. Il a été proposé de relayer la demande lors de la prochaine Commission Financière.

Un autre membre de la Commission propose la mise-en-place d'un moteur de recherche pour trouver des articles spécifiques dans les différents numéros de la Coquille. Les Commissaires trouvent l'idée

intéressante et vont la transmettre à la Mairie. Une discussion a suivi portant sur la comparaison des autres journaux communaux, et d'une manière générale notre Coquille est bien placée.

Le président conclut en informant la Commission qu'il a été approché lors de la journée « Au détour du Chemin », par une habitante de Cologny qui contribue à la Tribune Arve et Lac. Celle-ci lui a demandé si nous serions intéressés à y publier des événements, contre une modeste contribution annuelle. Les Commissaires souhaitent avoir plus d'informations. Le Président prendra contact avec la personne en question.

Tous les points ayant été abordés, et la prochaine séance fixée, le Président lève la séance à 21 :04.

Rapport Commission Information & Publications du 17 juin 2019 (à la volée)

M. PROVINI souhaite explorer des possibilités de partager les documents de manière plus aisée que par mail telles que la Dropbox. Mme le Maire répond que le SIACG est contre l'utilisation de Dropbox et qu'ils veulent avoir leur propre nuage. Elle chargera M. KUNZ de cette question. M. PROVINI pense nécessaire de mettre en place un système de partage d'informations sécurisé pour la prochaine législature.

Concernant la Coquille, M. PROVINI annonce qu'un certain nombre d'articles ont été reçus, d'autres, tel que l'éditorial, sont en cours d'écriture.

Concernant le moteur de recherche, M. PROVINI n'a pas encore pris contact avec la personne de la tribune Arve et Lac de Cologny, mais il le fera prochainement.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Financière et administrative – séance du 23 mai 2019

M. SCHMITZ donne lecture du compte rendu :

La commission financière et administrative s'est réunie le 23 mai à 19h30.

Après avoir approuvé le PV des séances concernant les comptes, la commission a approuvé la création d'une sous-commission pour la révision du règlement communal. Il s'agit principalement d'analyser :

- La procédure concernant la distribution des procès-verbaux
- l'implémentation de délibérations pour dépassement de crédits complémentaires
- la possibilité d'un vote au bulletin secret au sein du CM

La commission entend ensuite le rapport de Madame le Maire concernant la révision du statut du personnel. La sous-commission y relative a terminé la révision des articles et le texte revisité est actuellement revu par l'avocat qui fera également une suggestion de grille salariale. Une fois finalisé, le texte sera présenté au personnel, à la commission financière ensuite et finalement au CM pour approbation, une fois l'accord des parties obtenu.

En troisième lieu, la commission a demandé à l'exécutif de considérer une baisse du centime additionnel pour 2020. Il semble en effet cohérent que les contribuables qui ont financé l'Esplanade aient un retour sur investissement par une baisse du centime additionnel une fois les revenus locatifs encaissés par la commune.

La commission décide ensuite de maintenir la « provision pour risque sur impôt courant estimé » à 12% pour l'année prochaine. (Compte de fonctionnement (compte 9100.00.31800.03) : « Risque s/ variations fiscalités estimées ». Compte au bilan (compte 9100.00.20590.01) : « Provision pour risque d'estimation fiscale »).

Ensuite, la commission se penche sur les nouveaux règlements élaborés par l'exécutif concernant les fonds spéciaux, soit le fond Bienfaisance, Culture, Ecole et le nouveau fonds du Tennis. Après une longue discussion, il est décidé de renvoyer ces règlements dans les commissions respectives pour préciser l'attribution de ces fonds. (Commission sociale pour le fonds Bienfaisance, Commission jeunesse et sport pour les fonds École et Tennis, Commission culture pour le fonds Culture)

Madame le Maire donne ensuite un point de situation à fin mai concernant les dépenses de l'Esplanade. Sur le montant du devis général de 28'500'000 CHF (dont 24'700'000 ont été adjugés), ont été dépensés 14'800'000. Il resterait donc 12'700'000 encore à payer. Les aménagements extérieurs et différents frais de finitions doivent encore être adjugés. Les prévisions d'emprunt ont été révisées à la baisse pour atteindre 2 ou 3 millions. Si les coûts sont maîtrisés, un report de l'entrée en fonction des immeubles, fixé initialement à octobre 2019, semble inévitable.

Il est également souhaité que la commission d'attribution des appartements se réunisse le plus rapidement possible afin d'entamer son travail et de répondre aux nombreuses demandes. En effet les futurs locataires doivent avoir le temps de décider et il faut tenir compte des délais de résiliation de leur logement existant.

Finalement la commission se penche sur les comptes des immeubles du patrimoine financier afin de mieux comprendre les mécanismes comptables et l'interaction avec les régies.

Cette analyse sera poursuivie lors d'une prochaine séance, ainsi que les prochaines étapes concernant la monnaie le Léman dont le promoteur a fait un point de situation.

La séance est levée à 22h20.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire indique qu'elle est tout à fait d'accord sur le principe de baisser le centime, étant donné que c'est quelque chose qui n'a pas été fait depuis longtemps. Elle annonce toutefois que M. Thierry APOTHELOZ, Conseiller d'Etat, a de nouveau soulevé le sujet du report de charges contraintes de 90 millions lors de la dernière Assemblée Générale de l'ACG. Il s'agit de 20 millions en 2020, 50 millions en 2021 et le solde, la 3ème année. Mme le Maire explique que cette séance a mis en colère les communes, parce qu'une sorte de chantage est exercé. L'ACG a refusé le report de charges car elle vient de terminer le report de compétences. M. APOTHELOZ a insisté pour que les communes créent un groupe de travail avec les autorités cantonales et qu'elles arrivent à la fin de l'année à un protocole d'accord sur les modalités cadrant des discussions sur des nouvelles compétences. Cet accord devrait être signé en mars 2020. Si tel n'est pas le cas, alors M. APOTHELOZ a indiqué que la décision de reporter les 90 millions sera mise en vigueur. Mme le Maire indique que la manière de faire est la méthode de l'écrêtage qui consiste à répartir 20 millions sur les 14 communes les plus aisées du canton, ce qui représenterait Fr. 884'367.- pour Vandœuvres. Ce chantage est inacceptable. M. ANDERSEN demande si un référendum pour éviter la mise en place d'une telle pratique ne serait pas nécessaire.

Mme LÉVÊQUE souhaite répondre à un passage du procès-verbal de la commission financière et à un mail envoyé par M. SCHMITZ à Mme le Maire avec copie à M. DESPLAND, à elle-même, daté du 28 mai :

« Chère Catherine, chers tous,

Dans la préparation de la séance de commission financière du jeudi 23 mai, il est venu à ma connaissance qu'une entreprise a été mandatée pour l'élaboration des banderoles qui assurent les diverses publicités et annonces effectuées par la commune.

Compte tenu des liens privilégiés existants entre l'exécutif de la commune et la société en question, je vous serais reconnaissant de me décrire le processus décisionnel qui a entraîné l'attribution de ce mandat, ainsi que les copies des appels d'offres effectués.

Je pourrai ainsi informer la commission financière sur ce point.

Le vice-président de la commission financière est en copie à ce mail pour la bonne forme.

En vous remerciant d'avance de votre réponse, et en me tenant à votre disposition pour vos questions, je vous prie de recevoir, chère Catherine, chers tous, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian »

Mme LÉVÊQUE donne lecture de sa réponse au mail ci-dessus :

« Christian,

A l'origine, les banderoles communales étaient commandées chez L., elles étaient en bâche plastique monochrome avec texte en lettres collées dessus, mais le chef cantonnier se plaignait de la qualité médiocre des banderoles qui se déchiraient, se décoloraient et se décollaient très rapidement.

J'ai demandé à plusieurs membres du conseil s'ils voyaient un problème à ce qu'une entreprise qui appartient à trois associés, existe depuis plus de 30 ans et à laquelle je n'ai aucun intérêt direct puisque je n'y travaille pas et n'en hériterait pas, s'occupe de la fabrication des banderoles.

Le prix était plus bas que L. pour de la quadrichromie avec ourlets et œillets, le délai était très court, il n'y avait aucun frais de livraison puisque c'était livré directement au local des cantonniers et les rattachements des colsons dûs au vent étaient pris gratuitement en charge, souvent le soir ou le week-end où il n'y a pas de cantonnier sur la commune.

Ayant pris langue avec le directeur de la surveillance des communes Guillaume Zuber plus tard, il m'a confirmé que n'ayant aucun intérêt personnel avec la société, n'y travaillant pas, n'en étant pas actionnaire et n'étant pas héritière de ladite société, et n'étant mariée que depuis trois ans à l'époque avec un des associés, il n'y avait aucun problème.

Par la suite il m'a fait un mail dans ce sens de manière plus formelle. Ces documents sont bien évidemment en main de la cour des comptes.

Je rajouterai que j'essaie dans la mesure du possible de favoriser les petites entreprises locales pour tous mes dicastères.

Peut-être être aurait-il été moins cher de faire fabriquer en Pologne ?

Le montant de 24000.- CHF couvre la fabrication de banderoles et de grandes affiches pour les manifestations communales de l'année 2018 ainsi que le graphisme, ce qui correspond à : bienvenue à Vandoeuvres, marché aux légumes, pièce de théâtre, pétanque, vide grenier, marché de Noël, vœux du maire.

Il y a quatre points d'affichages dans la commune plus la promotion des grandes manifestations dans la région Arve et Lac avec 15 points d'affichages : ville de Genève : trois points (Amandolier, quai Wilson, quai Ernest Ansermet), Cologny (Frontenex /grange canal), Chêne Bogerries (temple), Meinier (parcelle Desbiolles, chez Denis Menetrey), Collonge Bellerive (route d'Hermance), Thônex (parc de la mairie, av de Thônex, av Tronchet, rte de Jussy centre de loisirs, rte de Jussy/Mousse), Corsier (rte de Thonon), Choulex (boulangerie/bus), Chêne-Bourg (rond point rue de Genève/av de Bel Air).

De plus pour les grandes manifestations il y a des grandes affiches à l'entrée de l'enceinte pour annoncer l'entrée.

Tout cela correspond à :

- Banderoles : 107 pièces
- Posters ou affiches : 15 pièces
- Étiquettes vin : 600 pièces
- Frais de graphisme : 2 fois
- Découpe au laser de 58 nappes pour le marché de Noël

Une campagne d'information réussie repose dans la majorité des cas sur la qualité de la stratégie de communication mise en place. Dans le cadre de cette stratégie, le choix des outils de diffusion figure parmi les étapes cruciales qui permettront de toucher un maximum de public et les inciter à venir à la manifestation. Parmi les supports de diffusion figure la banderole publicitaire, qui reste jusqu'à aujourd'hui l'un des supports de communication les plus efficaces grâce aux images et textes qui optimiseront la transmission du message auprès du public.

Il est prouvé que la vue d'une banderole au quotidien et de manière répétée avant un événement est un meilleur moyen de promouvoir un événement que l'envoi d'un tout ménage que l'on jette ou perd avant la date de l'événement. (Prix postal d'un tout ménage Arve et lac : 4.337.34 CHF à cela il faut bien sûr rajouter le coût de l'impression des 28.531 flyers).

Certaines banderoles sont réutilisées chaque année comme la fête nationale, d'autres sont modifiées comme musique au parc.

En conclusion on notera que la stratégie de promotion du spectacle « le crime du Léman express » a fait que nous avons une moyenne de 140 personnes tous les soirs sur 15 jours et les bénéfices (44.698.80 CHF) couvrent à eux seuls plus que largement la dépense annuelle des banderoles.

J'ajouterais Christian que je trouve scandaleux et bien peu courageux d'attaquer toujours la même personne, surtout en son absence, dans le seul but de la discréditer vis à vis de son avenir communal. D'autres parts, le parti pris de mettre un petit caillou près de son œil pour cacher la montagne revient à prendre les conseillers municipaux pour des gens crédules.

Et enfin je tiens à remercier les trois personnes qui m'ont soutenue voire défendue à la dernière séance de la commission financière à laquelle j'étais excusée puisque prise par une commission intercommunale. A noter que sur ces trois personnes, deux sont "de l'autre bord".

M. SCHMITZ rappelle qu'il est de la responsabilité de la commission administrative et financière de veiller à ce que les règlements et les directives soient bien appliqués. Il ne pense pas qu'il est trop demandé, s'il se rend compte qu'un contrat a été effectué entre un membre de l'Exécutif et des membres de sa famille, de poser la question. M. SCHMITZ se demande s'il est nécessaire de mettre un tel pathos autour du sujet. Il insiste sur le fait qu'il n'y avait rien de personnel ni de politique dans ce processus et que le sujet sera traité à la prochaine commission financière. Quand M. SCHMITZ a vu le nom de la firme, il s'est dit que dans sa fonction, il n'était pas possible de laisser passer cela.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Jeunesse et sports - séance du 4 juin 2019

Mme MISEREZ donne lecture du compte rendu :

Compte-rendu de la commission jeunesse et sports du 4 juin 2019

Lors de la séance précédente, la commission avait eu une longue discussion à propos de la méthodologie de subventionnement des différents clubs de sports et autres associations de jeunesse, discussion qui n'avait pas abouti concrètement. Mme LÉVÊQUE a donc proposé de créer un groupe de

travail, non rémunéré, afin de travailler sur cette question, avec l'aide du comptable M. GODEL. Ce groupe se compose de Mme LÉVÊQUE, Mme HUYGHUES-DESPOINTES (en sa qualité de membre de la commission jeunesse et sports et de présidente de la commission culture, concernée aussi par cette question) et Mme MISEREZ.

Le montant du budget de la commission à disposition ce jour est de 32'055.-

Il est à noter que la Mairie a demandé le remboursement des 1'000.- de subvention octroyés en avril au Wake Sports Center, puisqu'il a été évacué de son site d'exploitation. La commission s'étonne tout de même que le club ait demandé une subvention pour la saison 2019 sachant pertinemment qu'il n'avait pas reçu l'autorisation d'exploiter les installations et d'occuper les lieux. Les 1'000.- attendus sont donc comptabilisés dans ce montant de 32'055.-

La commission a octroyé les subventions suivantes :

- Chênois club de Tennis de table : 1'000.-
- CHI de Genève : même si cette demande préalable concerne plutôt des sponsors, en prévision la commission octroie 2'000.-, à la condition que le budget demandé parvienne à la Mairie
- Festival Chouette Nature (31.08-01.09.19) : 500.-
- CSO de Vandœuvres (30.08-01-09.19) : 4'000.-
- Concours officiel de dressage de Vandoeuvres (14-15.09.19): 2'000.-
- Contact-jeunes : 500.-
- Fédération genevoise d'échecs, 33ème open international (8-10.06.19) : 500.-
- Test genevois d'orientation de nuit : 500.- si le budget demandé parvient à la Mairie.

Le montant total alloué ce jour s'élève à 8'500.- ou à 11'500.- si les 2 budgets demandés sont reçus.

Nous avons ensuite fait un petit bilan de la soirée-jeunes du 9 mai au bowling. Il y avait assez peu d'inscrits, mais l'ambiance était très bonne et les personnes présentes (jeunes et autorités) ravies. La question se pose tout de même pour l'année prochaine de retourner au bowling ou d'organiser quelque chose sur la commune ou encore autre chose de différent.

Le ravitaillement du marathon du 11 mai a aussi fait l'objet d'un petit retour. Tout s'est bien passé, même si nous avons eu quelques inquiétudes au départ quant à la sécurisation des routes. Il faudra trouver un moyen de mobiliser plus de bénévoles l'année prochaine car il y a toujours plus de coureurs et les bras ont un peu manqué au plus fort du peloton. Mais l'ambiance est toujours très festive et nous remercions vivement tous les bénévoles présents.

Mme LÉVÊQUE, M. VAUCHER et Mme MISEREZ se sont rendus aux instances participatives de l'école le 29 avril. Ce fut l'occasion de présenter à la directrice et aux enseignantes les deux personnes qui vont reprendre l'association de parents d'élèves (APEBIVAN), Mmes Galia TURRETTINI et Eva BREWER, ainsi que d'annoncer la fusion de l'association du restaurant scolaire Sel et Poivre avec l'APEBIVAN.

Mme LÉVÊQUE a ensuite exposé son projet de reprise de la gestion du jardin d'enfants le Toboggan par la société Amalthée, qui gère entre autres la crèche Pop et poppa la Louchette à Cologny. Le changement est déjà en train de se faire et l'association qui s'occupe actuellement du Toboggan va être dissoute prochainement. Mme GRANDJEAN, éducatrice responsable, sera réengagée par Amalthée et continuera donc son travail au jardin d'enfants. Le projet est d'élargir les horaires d'accueil dans un premier temps de 8h à 12h, puis, si le SASAJ donne son aval quant au respect de diverses normes, et si la demande existe, de 8h à 16h avec repas et temps de repos sur place, dans un second temps. A terme, et surtout si les horaires comprennent aussi l'après-midi, il faudra engager une 3ème personne. Pour le premier trimestre (sept-déc.19), le budget suffit, mais pour l'année civile prochaine, il faudra prévoir un montant suffisant au budget 2020.

L'organisation de la fête des Promotions a ensuite été abordée. Tout se déroulera sous la tente car la salle communale n'est pas utilisable.

Lors d'une question d'un commissaire à propos des cuisines scolaires et d'un éventuel retour du label Fourchette verte, nous apprenons que les enfants ont eu l'occasion de manger au moins deux fois du

requin à la cantine. Même si tous saluent la créativité de la cuisinière ainsi que son enthousiasme pour faire découvrir des plats originaux aux élèves, les commissaires s'interrogent sur l'opportunité de proposer du requin. Un relais ainsi qu'une rencontre entre le commissaire demandeur, Mme LÉVÊQUE et éventuellement la cuisinière ou l'association de parents seront faits, afin d'aplanir tout cela.

[M. ANDERSEN fait passer les dossiers de naturalisation.]

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Travaux – séance du 13 juin 2019

M. OLTRAMARE donne lecture du compte rendu :

Rapport Commission Travaux 13.06.2019

Les thèmes suivants ont été discutés durant la commission du 13.06.2019

1. Bâtiments communaux : compte rendu sur les travaux effectués dans les logements de fonction

Les travaux de la conciergerie de la mairie sont terminés avec une légère plus-value. Concernant le centre communal, les travaux sont plus conséquents et doivent être effectués sur ces deux prochains mois. M. l'Adjoint précise que la ligne budgétaire est déjà prévue pour ce dossier. Il mentionne également que la régie mandatée demande toujours deux ou trois devis, puis les montre à M. l'Adjoint qui les consulte. La régie repart sans laisser les pièces justificatives. Une longue discussion est lancée sur la demande de la commission souhaitant avoir un droit de regard sur ces devis afin de s'assurer que les régies fassent correctement leur due diligence. Les commissaires soulignent également, que s'ils sont tenus au courant d'une manière précise sur les divers travaux à effectuer, ils seront plus aptes à répondre aux questions qui pourraient provenir de la commission financière ou du Conseil municipal lorsqu'il y a une demande de délibération.

2. Bâtiment scolaire : remplacement de tous les luminaires des classes

Des nouveaux luminaires ont été installés dans une classe sur huit, à titre d'essai en février. M. l'Adjoint n'a eu, à ce jour, aucun retour des enseignants ni des commissaires. Il précise également que de toute façon les travaux n'auraient pas pu se faire cet été car il n'a pas la ligne budgétaire pour cela. Il est prévu que la commission se réunisse en octobre / novembre pour visiter cette classe. Les travaux, qui s'annoncent longs, et coûteux seront mis au budget 2020.

4. Bâtiments communaux : budget de leurs mises en passe et rappels des deux devis présentés à la commission Travaux du 22 avril 2018

Ce point a été mis à l'ordre du jour suite à une discussion en commission financière concernant des plus-values importantes sur ce dossier. En fait, M. l'Adjoint indique que par rapport au devis choisi, la facture finale est de CHF 1'000.- en dessous. Le président suggère de vérifier les comptes concernant ces travaux afin de mieux comprendre le pourquoi de cette confusion.

5. Bâtiments locatifs : conclusion concernant la discussion sur les travaux exécutés par les régies. La commission Travaux doit-elle être consultée lorsqu'un montant, défini par la commission, est dépassé ?

Ce point avait également été discuté en commission financière. M. l'Adjoint relève que la commune a installé au début de cette année un système de contrôle interne « Optimiso ». L'ensemble de la

commission travaux souhaiterait que la méthodologie de ce système de contrôle interne lui soit présentée. Une discussion est lancée sur un contrôle du fonctionnement des régies lorsque d'importants travaux doivent être effectués sur les bâtiments communaux. Certains commissaires souhaitent être informés et avoir la vision de ce qui est dépensé, pourquoi et comment. M. l'Adjoint doute de l'efficacité de cette couche supplémentaire de contrôle et suggère plutôt d'engager à la prochaine législature un technicien qui travaillera à plein temps. Tout en reconnaissant cette bonne idée, à la majorité, avec 4 voix pour 2 abstentions, la commission travaux approuve le montant de CHF 10'000.- à partir duquel la commission doit être consultée pour les travaux exécutés par les régies. Il est proposé de tester ce montant et si la commission réalise qu'il s'agit d'une surcharge, cette limite pourra être remise en question.

6. Ancienne école : étude du remplacement de la chaudière à mazout, hors norme et hors service, avec le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal (chauffage à distance)

M. l'Adjoint informe que les panneaux solaires seront installés cet été, faisant partie du concept énergétique de l'Esplanade à fournir de l'électricité et chauffage aux immeubles, la salle communale et la nouvelle école. Dans ce projet est aussi compris de chauffer l'ancienne école par des tuyaux de chauffage déjà installés à cet effet. Cependant, la chaudière à mazout de l'ancienne école étant hors service, il est urgent de la remplacer soit par une chaudière à gaz soit mettre en place ce chauffage à distance, ce qui implique d'enlever la citerne et la chaudière à mazout, de l'évacuer, de tirer les tuyaux depuis le bord de la route et d'installer un échangeur et une pompe à chaleur. Dépendamment du choix, ces travaux doivent être entrepris dans les plus brefs délais. Une discussion est lancée sur les divers solutions à entreprendre, et M. l'Adjoint évoque également la possibilité de devoir désamianter la vieille école. Le retard de ces travaux pourrait obliger la commune à devoir trouver une solution d'urgence pour l'hiver 2019 / 2020 en installant un chauffage provisoire avec une chaudière à mazout qui tournerait jour et nuit. Vu l'urgence, la technicité et l'ampleur des travaux, M. l'Adjoint propose que la commission lui donne carte blanche pour engager un architecte et un ingénieur qui feront entrer des devis que la commission espère recevoir d'ici septembre afin qu'une délibération puisse être votée au prochain Conseil municipal. M. l'Adjoint précise que les délais d'ici septembre vont être difficiles à respecter.

7. Parcelle Gardy : évolution du dossier

M. l'Adjoint indique que le dossier avance et que l'architecte est en train de faire la demande définitive. Vu l'ampleur des travaux, la commission souhaiterait que les plans soient présentés par les architectes à une séance du Conseil municipal ou à une commission travaux élargie.

8. Place de Vandœuvres : compte-rendu suite aux travaux de réfection de la place

Certains citoyens ont fait des remarques sur le fait que c'était boueux suite à la réfection de la place. M. l'Adjoint souligne pourtant, qu'il s'agit de la même entreprise et la même matière. Un ingénieur est venu depuis Zurich pour contrôler la qualité des travaux.

9. Route communales : éclairage et réfection du chemin de l'Abri

Une délibération devant être faite pour ce dossier, la commission suggère de le reporter en 2020. Une discussion est lancée sur le budget travaux pour 2020 qui pourrait être conséquent. Une commissaire souligne que l'entretien des immeubles n'a pas été fait depuis de nombreuses années et par conséquent il y a maintenant d'importants travaux coûteux à effectuer presque partout.

La commission suggère pour sa prochaine séance de se concentrer essentiellement sur les divers postes travaux à budgéter pour 2020.

10. Route communales : demande d'éclairage au chemin de la Troupe

Ce point est reporté à la discussion sur le budget 2020.

11. Divers et propositions individuelles

- M. l'Adjoint informe la commission que les drainages agricoles doivent être entièrement refaits car ils sont vieux et cassés. Tous les systèmes de veines d'eau ont été perturbés par les constructions ce qui a un impact important sur la nature surtout pour les arbres et les champs agricoles qui subissent des inondations lors de fortes pluies. Les drainages sont à la charge de la commune sur toutes les parcelles publiques ou privées. Heureusement, que le canton participe également financièrement à ces travaux qui s'annoncent titanesques.
- Une commissaire s'enquiert si M. l'Adjoint est au courant du projet de renaturation de la Seymaz. M. l'Adjoint souligne que la renaturation est gérée par le canton. Cependant, une demande de servitude pour créer un cheminement piétonnier intercommunal sur une parcelle est inscrite dans le PDCom.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, la séance est levée à 21h13.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. OLTRAMARE répond à Mme le Maire concernant la problématique du chemin de l'Abri. Il compatit avec la frustration de ces citoyens. Il souligne que ce dossier avait été élaboré déjà le 3 octobre 2017 et que durant toute l'année 2018, divers devis avaient été demandés et qu'il y avait malheureusement une sorte de conflit qui a fait retarder la possibilité d'effectuer ces travaux. A la lecture du procès-verbal, il ressort qu'une priorisation de certaines délibérations qui vont être extrêmement conséquentes devra être faite. Il souligne que c'est pour cette raison que la commission a décidé de reporter ce projet du chemin de l'Abri, qui en vue de ce qui s'annonce, n'est pas une priorité.

Mme le Maire revient sur l'affirmation qu'aucun travaux n'a été effectué dans les bâtiments. Elle trouve que ce n'est pas rendre honneur à l'adjointe précédente qui justement s'est attelée pendant toute la durée de ses mandats à entretenir les bâtiments de façon conséquente.

Quant aux drainages, Mme le Maire explique que tout avait été revu et remis en état jusqu'en 2010 par une entreprise spécialisée. M. DESPLAND ajoute qu'il est nécessaire de mandater une entreprise pour ces drainages. Il indique qu'il y en aura pour plus de Fr. 10'000.-, rien que pour faire l'état de la situation. Il explique qu'il est obligé de mandater une seule entreprise et qu'il ne peut pas obtenir 2 devis. Le même problème se pose pour la chaufferie de l'école : il faut un architecte ou un ingénieur qui lui demandera ensuite les devis aux différents intervenants. M. DESPLAND annonce que ça prendra du temps et ne pourra pas être fait dans les deux mois de cet été.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

6. Projets de délibérations

- Néant

7. Projets de résolutions, de motions

- Néant

8. Pétitions

- Néant

9. Questions écrites ou orales

➤ Néant

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande s'il y a une date légale ou de tolérance pour la taille des haies pour la commune. Mme le Maire répond que pendant des années la mairie a demandé de tailler les haies avant le 15 juillet. Puis, l'Exécutif s'est aperçu que cette date du 15 juillet n'existait pas. Ce qui oblige chaque propriétaire à entretenir sa haie, c'est le fait qu'elle n'empiète pas sur le domaine public de manière à empêcher le piéton de passer sur un éventuel trottoir ou sur un chemin en toute sécurité. M. MOREL ajoute qu'il y a des règlements cantonaux au sujet de la hauteur des haies. Il constate un laisser-aller « ahurissant » dans la tenue des haies, à la fois sur la hauteur et l'empiètement des haies. Une remise à l'ordre de cette obligation cantonale est d'après lui nécessaire. Mme HUYGHUES-DESPOINTES annonce qu'elle a reçu une mise en demeure par l'agent de police municipale. C'est d'après elle une initiative malvenue, compte tenu des intempéries du mois de juin ; une initiative péjorative car la lettre a été postée dans sa boîte aux lettres et non remise en mains propres ; une initiative arbitraire avec une inégalité de traitement car elle a été la seule à la recevoir au chemin de Tattes-Fontaines, alors que sa haie empiète très peu. Elle indique qu'au chemin du Dori, au chemin du Rossignol et de la Cocuaz la visibilité est très mauvaise à cause de haies. Mme HUYGHUES-DESPOINTES annonce qu'elle a taillé sa haie et souhaite la remplacer par une bâche. Mme le Maire va se renseigner auprès de l'agent de police municipale. Pour que les haies ne dépassent pas sur les lieux publics, Mme PICTET propose d'envoyer un tout ménage avec référence à l'article 76 de la Loi sur les routes L1.10. M. MOREL donne lecture de l'article 76 et 70 de la Loi sur les routes L1.10. Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande à ce que l'agent de police municipale fasse un tour vers les chemins du bas de la commune. M. ANDERSEN informe que le chemin Vert mérite une attention particulière. M. DESPLAND répond que les propriétaires qui ne s'occupaient plus de cette parcelle ont été contactés. Mme de LISLE SARASIN explique que les propriétaires ont en effet coupé la haie mais que toutes les branches ont été empilées en tas par terre sur un chemin voisin.

Mme de LISLE SARASIN regrette qu'une bâche verte soit installée à la maison du presbytère. Mme le Maire a réagi et M. DESPLAND a contacté cette maison louée à un privé. Suite à la taille de la haie il y avait trop de visibilité dans le jardin, raison pour laquelle une bâche a été installée, ce à quoi l'Exécutif s'est opposé. La régie a été contactée pour que le locataire enlève cette bâche. M. DESPLAND laisse le temps pour ça se fasse. Au pire, il annonce que des moyens de contrainte plus sérieux seront employés.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande s'il y a une loi qui empêche la pose de bâches. Mme le Maire explique que le PDCom le recommande vivement. Mme ERMACORA remarque qu'il n'existe pas de base légale. M. MOREL pense qu'il faut une reprise en mains par une reprise en coupe des haies dans la commune pour éviter de telles déviances. Après, il estime qu'il y a un seuil de tolérance qui peut être accueilli dépendamment des situations et de la géographie. Un certain laisser-aller s'installe dans le bas de la commune dans lequel il habite.

10. Propositions du Maire et des Adjoints

Mme le Maire informe que l'agent de police municipale et elle-même ont été interviewés par la RTS et que cette interview passera demain soir à 19:30 aux nouvelles. Cet entretien est en lien avec un rapport de la cour des comptes, qui doit sortir demain sur un audit de légalité du fonctionnement des différentes polices municipales au niveau du canton. Mme LÉVÊQUE annonce que la commission scolaire ne sera pas devant la télévision car elle sera avec les petites têtes blondes de 8ème qui ont été invitées à dîner, à voir le spectacle et surtout à échanger dès 18 :30. Tous les conseillers municipaux sont les bienvenus demain soir.

11. Propositions individuelles et questions

M. MOREL partage son inquiétude, en participant à la commission des transports, de voir le développement de la circulation, du quartier des communaux d'Ambilly, du PDCom et de la manière dont le trafic de ce quartier a été prévu. D'après lui, la commune de Vandoeuvres est bien mal lotie car les communaux d'Ambilly vont s'évacuer dans Vandoeuvres. Il souligne que le feu au début du chemin de la Seymaz ainsi que la modification d'un carrefour dont il a été question pendant la séance sont des enjeux majeurs. Il se demande s'il ne faudrait pas avoir une position plus claire. M. MOREL propose que la commission mobilité fasse quelques propositions pour répondre aux habitants au sujet de la modification du carrefour et des feux. Mme le Maire explique que le problème c'est que les autorités cantonales ont pris, il y a longtemps, des mesures d'accompagnement des communaux d'Ambilly. Maintenant elle craint qu'il ne soit trop tard étant donné que la phase d'exécution est entamée. Elle indique que :

- le giratoire de la route de Jussy au bout de la route de Mon-Idee est en train d'être démantelé
- le giratoire du bout du chemin de la Seymaz n'existe plus.
- à la place de modifier le carrefour, un feu de régulation sera disposé à l'intersection Westerweller sur le chemin de la Seymaz.
- Le carrefour sur la route de Mon-Idee n'est pas modifié.

Mme le Maire a une autre inquiétude, c'est la modification de l'intersection route de Mon-Idee/route de Choulex. Aujourd'hui on sait que le réseau prioritaire c'est la route de Mon-Idee. La route de Choulex fait partie du réseau secondaire. Ils ont l'idée de renforcer la priorité de la route de Mon-Idee sur Choulex, c'est à dire d'aller tout droit dans le hameau de Crète. Elle ignore comment ils peuvent envisager de faire cette « directissima » et espère qu'il est encore possible de réagir. Pour le reste, elle veut bien intervenir à nouveau, mais craint qu'il ne soit beaucoup trop tard. Au contraire, M. MOREL a l'impression qu'ils sont encore dans une situation où des adaptations sont possibles. M. LIENGME souligne qu'en tant que membre de la commission du groupe de travail 2030 qui a reçu les autorités, « c'est une moquerie ». A Crète, il y avait aujourd'hui 20 minutes de klaxon. M. MOREL a un sentiment moins pessimiste que M. LIENGME. Mme le Maire propose une collaboration avec M. MOREL. Ce dernier répond qu'il est prêt à collaborer et à discuter en bilatéral avec certaines personnes pour essayer de leur faire comprendre que les axes sont là. Le problème c'est la circulation sur ces axes qui dépend de deux choses, des priorités et des feux rouges. Il a l'impression d'une volonté de faire que ça marche plutôt que de suivre de manière rigide un plan. Mme le Maire prendra contact avec M. MOREL.

12. Date de la prochaine séance

La date de la prochaine séance est fixée au 23 septembre.

13. Divers

M. ANDERSEN a ouï dire qu'il y avait une pétition en cours de signature mardi au marché au sujet des poteaux dont le but est d'enlever les poteaux pendant la durée du marché pour que les gens puissent se garer.

Mme MISEREZ souhaite féliciter les pompiers pour leurs interventions le 15 juin. Elle indique que l'agent de police municipale a pu prévenir les pompiers volontaires qui sont restés de 17 :30 à 01 :30 à son domicile pour pomper l'eau. Mme MISEREZ remercie aussi la réactivité de la mairie, de Mme CLÉMENT en particulier. L'eau était due à la canalisation de la route qui était bouchée et qui a été débouchée très rapidement grâce à la réactivité de cette dernière.

14. Dossiers de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 21 :19.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Alexandre OLTRAMARE



La Présidente du Conseil municipal

Laurence MISEREZ

